

Livret d'Accueil

Ce livret appartient à

Nom :

Prénom :

**Centre Médico
Psycho Pédagogique
de Saintonge**
Site de Saintes



Loi n°2002-02 du 02 Janvier 2002 rénovant l'Action
Sociale et Médico-Sociale

Décret n° 2004-1444 du 23 Décembre 2004

Code de l'Action Sociale et des Familles-Article
L311-4

Circulaire DGAS/SD/5 N° 2004-138 du 24 Mars 2004

Circulaire DGAS/1A N° 2006-324 du 20 Juillet 2006



Sommaire

Le Mot du Directeur Administratif et Pédagogique

L'ADEI

Nom de l'établissement

- ▶ **Identification :**
- ▶ **Missions/Agréments et Public accueilli**
- ▶ **Prestations délivrées**
- ▶ **Organisation et fonctionnement**
- ▶ **Les services ou les différents sites**
- ▶ **L'exercice des droits et les modalités de participation de la personne accueillie et/ou accompagnée et de sa famille**
- ▶ **Contacts utiles**

Le Mot du Directeur Administratif et Pédagogique

Vous serez reçu(e) au CMPP de Saintonge sur simple demande de rendez-vous.

Le service est composé d'une équipe de professionnels, engagés dans une politique de soin pluridisciplinaire et respectueuse de chacun.

La direction médicale des sites de Saintes et de Saint Genis de Saintonge est confiée au Dr Lestynek.

Ce livret détaille le fonctionnement du CMPP.

Vous pouvez néanmoins en savoir plus en vous adressant directement aux professionnels que vous rencontrez au CMPP.

Anne Kammoun,
Directrice Administrative et Pédagogique.

L'ADEI

Créée en **1964**, à l'initiative des pouvoirs publics, l'Association Départementale pour l'Education et l'Insertion est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif et déclarée à la Préfecture de la Charente Maritime sous le n°156 le 11 mars 1964. L'ADEI gère aujourd'hui plus de **50 établissements et services sociaux et médico-sociaux**, et assure des prestations régulières auprès de **5.300 personnes, enfants, adolescents, adultes et personnes vieillissantes**, grâce au concours de **800 salariés**.

Dans le cadre de ses missions **d'Aide et d'Accompagnement** des personnes et des familles, l'ADEI :

→Garantit la **sécurité et le bien être des personnes accueillies**,

→Favorise toutes les **actions de prévention, de soin, d'éducation, de rééducation, d'insertion sociale et professionnelle, d'hébergement et de protection**, en faveur des personnes qui lui sont confiées,

→Contribue à la **valorisation des rôles sociaux sur la base de la reconnaissance des droits et libertés de la personne accueillie**,

→Assure la **personnalisation des prestations, la participation effective des jeunes, adolescents et adultes** dans tous les actes de la vie les concernant,

→Garantit la **qualité des prestations de service rendu**, par **l'évaluation permanente des actions entreprises**.

ADEI

Siège social

Christelle LEVEQUE, Directrice Générale

08 Boulevard du Commandant Charcot - CS 80106 -
17443 AYTRE Cedex

Tél. 05.46.27.66.01 - Fax. 05.46.27.66.02

Mail : adei17@adei17.com – Site : www.adei17.com

Missions Agréments et Public Accueilli

Le CMPP est un lieu de prévention, de diagnostic et de soin pour des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 20 ans qui présentent des difficultés telles que :

- troubles du comportement (agitation, manque de concentration, difficultés d'endormissement, opposition...);
- souffrances psychologiques (manque de confiance en soi, anxiété, deuil difficile, immaturité, difficultés familiales...);
- difficultés scolaires ;
- retard du développement psychomoteur ou troubles psychomoteurs ;
- retard ou troubles de la communication et du langage oral et/ou écrit.

Les parents peuvent également bénéficier d'un accompagnement.

Prestations délivrées

▪ Premier entretien

Vous serez reçu par un médecin psychiatre, un psychologue ou une assistante sociale afin de préciser avec vous les motifs qui vous amènent à consulter.

▪ Bilans

Des bilans complémentaires peuvent être préconisés :

- consultation médicale ;
- bilan psychologique ;
- bilan orthophonique ;
- bilan psychomoteur ;
- autres.

▪ Contacts extérieurs

Avec votre accord, des contacts avec l'extérieur (école, médecin, travailleur social...) nous permettent de compléter ces bilans.

▪ Compte rendu

Vous êtes informé(e) des conclusions des bilans. Une consultation avec le médecin permet de réfléchir avec vous sur la mise en place (ou non) d'un projet thérapeutique.

▪ Proposition d'aide

- psychothérapie ou aide psychologique ;
- orthophonie ;
- thérapie psychomotrice ;
- thérapie familiale ;
- groupes thérapeutiques.

Organisation et Fonctionnement

FINANCEMENT

Le budget du CMPP est fixé par l'Agence Régionale de Santé. Il est entièrement financé par les caisses d'assurance maladie.

Aucune participation financière n'est demandée, ni aux personnes accueillies ni à leurs représentants légaux.

PROCESSUS D'ADMISSION ET FORMALITES ADMINISTRATIVES

- Adressez-vous directement au CMPP par téléphone ou à l'accueil pour demander un rendez-vous.
- Vous devez vous munir d'une attestation de droits de votre caisse d'assurance maladie et d'une photo d'identité de votre enfant.

RECUEIL DES DONNEES

Les informations recueillies par le CMPP de Saintonge font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la connaissance des besoins et attentes de la personne accueillie, et à mettre en œuvre les modalités d'accompagnement nécessaires et adaptées.

Dans ce cadre, les données collectées peuvent être partagées par les membres de l'équipe, qui doivent par ailleurs respecter la confidentialité des informations.

Les destinataires des données sont les professionnels salariés (y compris les remplaçants) du CMPP et avec votre accord, les intervenants extérieurs.

Organisation et Fonctionnement

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à « Madame la Directrice du CMPP de Saintonge sis 2 avenue de Saintonge, 17100 SAINTES ».

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

CONFIDENTIALITE

L'ensemble du personnel est soumis au secret médical.

Les droits de la personne accueillie sont respectés à chaque étape de son parcours dans le service : droit à la dignité, à l'intimité, à la sécurité, à la liberté d'expression, de choix adapté à son âge et sous réserve de l'avis de son représentant légal, à la confidentialité des informations le concernant, à l'accès à son dossier selon les dispositions décrites dans le présent document, à l'information sur les droits et protection dont il peut bénéficier.

Organisation et Fonctionnement

ORGANIGRAMME

Directeur Médical :

Dr Jean-Louis LESTYNEK

Directrice Administrative et Pédagogique :

Mme Anne KAMMOUN

Secrétariat :

Mme Laurence DUSSARDIER

Mme Patricia LE DU

Médecin psychiatre :

Dr Jean-Louis LESTYNEK

Psychologues :

Mr Nicolas ELIAS

Mme Clémence ROBIN

Mme Dominique SAVY

Orthophonistes :

Mme Dominique BOUSSER-PIGEAT

Mme Nelly DUSSARDIER

Mme Evelyne MILCENT

Mme Marie-Ange NADAUD

Psychomotricienne :

Mme Sylvie ZEIHNER

Assistante Sociale :

Mme Anne VIGREUX

Enseignante spécialisée :

Mme Laurence PEDARD

Organisation et Fonctionnement

EVALUATION

Le CMPP a fait l'objet d'une évaluation externe en 2014. Il est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

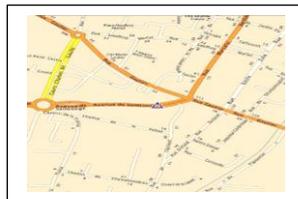
LES TRANSPORTS

Les familles qui ont des difficultés pour accompagner leur enfant au CMPP peuvent prendre rendez-vous auprès du secrétariat.

Lorsqu'un transport taxi est accepté, la famille est responsable du choix de la société de taxi, de l'organisation et de la gestion des transports.

Services et différents sites

CMPP de Saintonge – Site de Saintes
 2 avenue de Saintonge
 17100 SAINTES
 Tél : 05 46 74 80 80
secretariatcmppsaintes@adei17.com



CMPP de Saintonge – Site de Saint-Genis-de-Saintonge
 15 place Ambroise Sable
 17240 SAINT GENIS DE SAINTONGE
 Tél : 05 46 86 47 63
secretariatcmppstgenis@adei17.com



CMPP de Saintonge – Site de Rochefort
 Immeuble le 430 – Z.A. Béliçon
 1 rue Maurice Mallet
 17300 ROCHEFORT
 Tél : 05 46 99 22 89
secretariatcmpprochefort@adei17.com



CMPP de Saintonge - Site de Marennes
 Rue du Docteur Roux
 17320 MARENNES
 Tél : 05 46 85 19 35
secretariatcmppmarennes@adei17.com



Exercice des droits et modalités de participation de la personne accueillie et/ou accompagnée et de sa famille

DIPC

Le Document Individuel de Prise en Charge est établi lors de l'inscription, après le 1^{er} entretien. Il précise quelles sont les actions de soin, de soutien ou d'accompagnement qui sont mises en œuvre. Les modifications du projet de soin font l'objet d'un avenant au DIPC. Il est signé éventuellement par la personne accueillie et par sa famille.

LA CONSULTATION DES PERSONNES ACCUEILLIES

Régulièrement, le CMPP propose aux personnes accueillies un questionnaire de satisfaction.

L'ACCES AU DOSSIER

Conformément aux articles L.1112-1, L.1111-7 et R.1111-1 à R.1112-9 du code de la Santé Publique, les dossiers médicaux sont accessibles aux personnes accueillies majeures et aux titulaires de l'autorité parentale pour les personnes accueillies mineures, sous réserve de l'opposition de l'enfant (article L.1111-5), sur demande écrite adressée au médecin directeur du CMPP.

La communication des informations intervient au plus tôt 48 heures après la demande, au plus tard 8 jours après, et 2 mois après si les informations médicales datent de plus de 5 ans.

Les informations peuvent être consultées au CMPP (la présence d'un médecin est souhaitable) ou envoyées par courrier postal. Le coût de la reproduction des documents et de l'affranchissement est alors à la charge du demandeur.

PERSONNES QUALIFIEES

Toute personne prise en charge par un service médico-social peut faire appel à une personne qualifiée pour faire valoir ses droits. En Charente-Maritime, ces personnes sont les suivantes :

- M. BAUTZ
Rue Philippe Vincent
17028 La Rochelle Cédex 1
- M. LE NAIN
41 rue Louis Blanc
17300 Rochefort
- M. QUEFFELEC
2 rue de la Fertalière
17137 L'HOUMEAU

Contacts Utiles

Numéros utiles :

Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Délégation Départementale de la Charente Maritime

5 Place des Cordeliers
CS 90583
17021 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tél : 05 49 42 30 50

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

61 Rue de Jéricho
17005 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tél : 0800 15 22 15

DT Saintonge Romane

8 rue de l'Alma
CS 80307
17100 SAINTES
Tél : 05 46 92 38 38

ADEI

8 Boulevard du Commandant Charcot
CS 80106
17440 AYTRE
Tél : 05 46 27 66 01

